

Régler les factures de Restauration Scolaire Par Prélèvement Automatique

- Compléter et signer le contrat de prélèvement automatique ainsi que le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous
- Joindre un RIB
- Retourner le tout à :

Caisse des Ecoles du 17^{ème} arrondissement
Service Facturation
20 rue des Batignolles
75840 PARIS Cedex 17

Mandat de Prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez La Caisse des Ecoles du 17^{ème} arrondissement à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Caisse des Ecoles du 17^e.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat : (Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) :

Votre adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : FR 64 ZZZ 573 098

Nom : CAISSE DES ECOLES DU 17^e ARRONDISSEMENT

Adresse : 20 Rue des Batignolles

Code postal : 75840

Ville : PARIS Cedex 17

Pays : FRANCE

IBAN(*) :

BIC (*) : PAIEMENT : Récurrent/Répétitif Ponctuel

Le (*) :

A (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.